



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 104877

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer s'il existe des tailles minimale et maximale exigées pour être fonctionnaire ou agent contractuel au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant. S'il existe des conditions de taille, il le prie de bien vouloir lui indiquer lesquelles et pour l'exercice de quelles fonctions.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les seuls recrutements pour lesquels le ministère de la justice a défini des conditions de taille sont ceux des surveillants des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire et des lieutenants pénitentiaires. Ainsi, pour les concours organisés en vue de ces recrutements, qu'il s'agisse des surveillants des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire aussi bien que des lieutenants pénitentiaires, les conditions exigées actuellement pour pouvoir participer sont les suivantes mesurer au minimum sans chaussures 1,65 mètre pour les hommes et 1,60 mètre pour les femmes ; aucune taille maximale n'est exigée.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104877

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9998

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11973